

Lille, semaine du 27 août au 02 septembre 2016

COLLECTIF DES OLIEUX
COMMUNIQUE N°20

Samedi 27 : Le collectif des Olieux a rejoint la mobilisation à l'initiative du Comité des Sans Papiers 59, pour la commémoration des 20 ans de l'expulsion violente (à la hache) de l'église Saint Bernard à Paris.

L'ambiance fut bonne et les banderoles étaient de sortie malgré la chaleur.

Mardi 30 : A 10h, gros rassemblement de soutien du collectif au tribunal de grande instance pour soutenir un jeune demandeur d'asile "habitant" le parc des Olieux (cf précédent communiqué).

Après avoir été embarqué par la PAF (police aux frontières) lors du contrôle d'identité matinal du mercredi 24 août au parc et conduit au CRA (centre de rétention) de Lesquin, il a été libéré par le juge des libertés, sa détention ayant été considérée comme abusive.

Dans l'après-midi, nous fûmes nombreux-ses au tribunal administratif (près de 200 personnes) pour le deuxième temps fort de cette semaine.

La requête de la MEL (métropole européenne de Lille) visait à expulser les occupants du parc pour des raisons d'insécurité et d'insalubrité, sans aucune solution d'hébergement et d'accompagnement. En face, cela fait un an (juin 2015) que nous répétons qu'il y a urgence à prendre en compte la situation dramatique vécue par ces jeunes, et que rien ne justifiait un démantèlement immédiat du parc par la force, sans réelles solutions pour ses occupants.

Nous vous épargnons ici l'étalage des propos méprisants et insultants de l'avocat de la MEL, sans parler de l'inconsistance de son dossier, lors de la séance au tribunal.

Jeudi 1er : C'est la sortie des classes, 16H30.

Dans le cadre d'une journée coordonnée à l'échelle nationale, les jeunes ont proposé un rdv au parc Jean Baptiste Lebas pour une performance théâtrale jouée sur le thème de la rentrée scolaire. Une classe virtuelle à été improvisée (tables, chaises, profs, élèves) et ce fut l'occasion de revendiquer une scolarisation effective pour tous les enfants exclus du système scolaire.

Inscription réussie pour tous les écoliers dans une ambiance appréciée par un bel auditoire !

Au même moment, nous apprenions le résultat de l'audience : le juge administratif a rejeté la totalité de la requête de la MEL demandant l'expulsion des occupants du parc.

Première décision de cette importance en France, qui met enfin les autorités (mairie, MEL, département, préfecture) face à leurs responsabilités. Il leur a été rappelé la réelle urgence de la situation : travailler vraiment ensemble afin de trouver une solution acceptable avant l'hiver, plutôt que de laisser pourrir la situation comme ils le font depuis plus d'un an.

Après cette bataille gagnée collectivement

Merci à toutes et tous de votre soutien

ET

**N'oublions pas que le droit à l'école n'est pas respecté
et que le parc des Olieux n'est pas un lieu d'hébergement acceptable.**

La lutte continue !!!

Le collectif des Olieux.